



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-009

Séance du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Romain CUGNET, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Annie BONNIVARD, José ACEBEDO CANDIL, Philippe GIRARD.

Absents excusés : Abdelhamid BELHADDAD, Roberto SAILIS, Charles COSTEL, Martine REFFET, Martine POLTRON, Isabelle BIETRIX.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Michel STASIA

Date de Convocation : 13 mars 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 11

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

Sur proposition du Directeur, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°3 suivante du budget principal de l'année 2024 (DM1) :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 700,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	2 700,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 700,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		2 700,00 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

11 voix pour

0 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus :

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président,
Gérard BORDON